

« Les droits de l'Homme  
doivent être un fait  
et non un rêve idéaliste »

Ron Hubbard

Le Marathon 2000  
Edition spéciale



## ILS COURENT POUR LES DROITS DE L'HOMME

Le Marathon pour les droits de l'Homme et la liberté de conscience rejoindra à Paris une manifestation pacifique de plusieurs milliers de personnes



Partis de Bruxelles le 20 septembre, les coureurs du Marathon pour les droits de l'Homme et la liberté de conscience entament leur tour de France et arriveront à Paris le 23 octobre.

**D**ÉTERMINÉS à mettre un frein à la montée de l'intolérance religieuse en France et en Belgique, des athlètes représentant plusieurs religions vont courir de Bruxelles à Paris pour la défense des droits de l'Homme et de la liberté de conscience.

Cette course de 1 500 km est le troisième marathon annuel pour les droits de l'Homme organisé par l'Église de Scientologie avec le soutien de groupes chrétiens, musulmans, juifs et de diverses autres confessions.

La course est destinée à rappeler aux gouvernements français et belge leurs engagements en matière de droits de l'Homme et à faire plier la nouvelle inquisition menée par certains membres du gouvernement français. Selon Willy Fautré, Président de l'organisation *Droits de l'Homme sans Frontières*, basée à Bruxelles :

*« En France et dans la partie francophone de la Belgique, les autorités ont choisi de rejeter toute forme de dialogue avec les groupes spirituels minoritaires... La France est de plus en plus isolée sur la scène internationale parce qu'elle est le pays le plus intolérant envers les religions minoritaires. Nous savons également que bon nombre de pays européens entretiennent de très bonnes relations avec leurs minorités religieuses, par exemple la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Finlande et l'Italie. »*

Les organisations internationales



de défense des droits de l'Homme ont tiré le signal d'alarme : les actions d'un petit groupe aux positions extrêmes violent les dispositions des constitutions française et belge et de nombreuses conventions sur les droits de l'Homme, ratifiées par ces deux pays, qui protègent la liberté de religion. Des représentants français, aussi bien catholiques que protestants, ont exprimé leur inquiétude face à des actions destinées à restreindre la liberté de conscience en France.

*« Le rôle de l'État est d'assurer la liberté religieuse et d'en garantir les conditions d'exercice, non de la limiter. Nous souhaitons une laïcité de respect, et non d'intolérance »,* déclarait Monseigneur Claude Dagens,

Evêque d'Angoulême à un quotidien britannique le 24 juin dernier.

Le 20 septembre, juste avant le départ du marathon, une conférence réunissant des députés européens et des défenseurs des droits de l'Homme s'est tenue à Bruxelles. La flamme a été solennellement allumée au cours d'une cérémonie devant le Parlement européen, marquant le départ officiel des athlètes ce même jour. Ceux-ci vont parcourir la France et rencontrer tout au long de leur trajet des personnalités locales, des représentants de diverses communautés religieuses et des responsables d'associations. Toutes ces personnes sont invitées à prendre part à la Marche pacifique pour la liberté de conscience qui réunira plusieurs

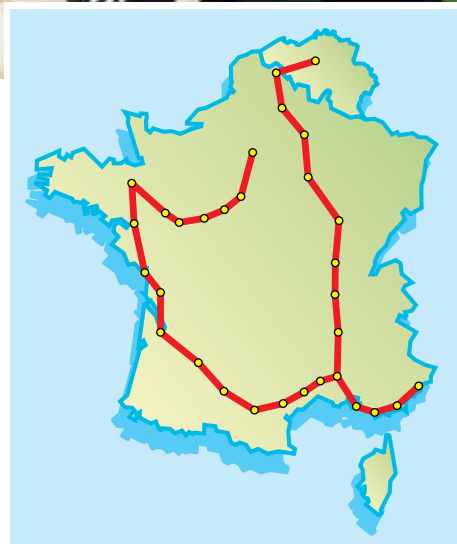
milliers de personnes le 23 octobre, jour de l'arrivée du marathon à Paris.

Les coureurs sont également porteurs d'une pétition adressée aux Nations Unies, demandant l'ouverture immédiate d'une enquête sur les pratiques discriminatoires à l'encontre des nouvelles spiritualités. La pétition et les nombreuses signatures recueillies, symboles du soutien apporté par des centaines de groupes philosophiques ou religieux, seront présentées lors de la Marche pacifique pour la liberté de conscience, à laquelle participeront de très nombreuses associations spi-

rituelles, philosophiques et thérapeutiques.

Le lendemain de cette marche pacifique, un comité d'experts et d'observateurs internationaux se réunira à Paris pour faire le point sur la situation française et l'intolérance croissante des autorités face aux minorités spirituelles, philosophiques, éducatives, thérapeutiques, etc.

Tous ceux qui se sentent concernés par la défense de la liberté de conscience en France et en Belgique sont invités à participer à la marche du 23 octobre à Paris.



Un tour de France de 1 500 km pour les droits de l'Homme.

# VERS UN SECTARISME D'ÉTAT : une campagne contre la liberté de conscience

« EN RÉALITÉ, derrière la lutte contre les sectes, c'est l'ensemble des courants religieux qui doit se sentir menacé. [...] Est-ce que moi-même je ne peux pas être un jour suspecté ? » demande le pasteur Jean-Arnold de Clermont, Président de la Fédération Protestante de France, dans *La Croix* du 22 juin.

Le pasteur de Clermont n'a pas été le seul à réagir face à l'activisme anti-religieux en France. De très nombreux responsables religieux et des droits de l'Homme dénoncent ce courant mené par Alain Vivien, président de la « Mission Interministérielle de Lutte Contre les Sectes (MILS) », qui dépend du cabinet du Premier Ministre.

Les autorités internationales ont censuré le gouvernement français pour violation de ses obligations en matière de droits de l'Homme.

Dans son rapport annuel de 1999 sur les droits de l'Homme, la Fédération internationale d'Hel-sinki résume la situation en ces termes : « Alors que d'autres rapports à l'étranger [...] recommandent le dialogue avec les soi-disant "sectes", la France a choisi la confrontation ouverte ». L'IHF déplore ensuite la création de la MILS qui a conduit à « des articles diffamatoires dans les médias, des interdictions professionnelles, une discrimination religieuse de la part des autorités françaises et une progression notoire de l'intolérance dans la société civile à l'égard de gens ordinaires en raison de leurs convictions religieuses. »

## La proposition de loi Picard

Ce climat a ouvert la voie aux efforts actuels pour faire adopter une législation d'exception destinée à criminaliser la libre pratique d'une religion.

La proposition de loi présentée par la députée Catherine Picard constitue la plus extrémiste de ces démarches. M<sup>me</sup> Picard a fait partie de la commission parlementaire de 1999 sur les finances des sectes, aux côtés de Jacques Guyard et de Jean-Pierre Brard.

Certaines dispositions de cette proposition de loi rappellent l'édit de Révocation de 1685 qui, abolissant l'Édit de Nantes, dépouilla les protestants de leurs droits civiques et dénonça leur foi comme une fausse religion.

Une large opposition à la proposition de loi s'est créée au niveau international. Au mois d'août dernier, Christian Solidarity Worldwide (Solidarité chrétienne internationale), Advocates International (Avocats internationaux) et le World Evangelical Fellowship (Fraternité évangélique internationale) déclarèrent à une sous-commission de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) à Genève que la proposition de loi français-

se constituait une menace pour la liberté religieuse. Des représentants religieux américains ont demandé au président Clinton d'intervenir auprès du président Chirac.

## La loi ne s'appliquera pas aux partis politiques

La proposition de loi contient des dispositions clairement destinées à détruire les groupes éti-quetés comme sectes, qu'il s'agisse de groupes religieux et philosophiques, ou de groupes thérapeutiques non conventionnels. Tout groupe visé peut être dissous dès lors que ce groupe, ses responsables ou ses dirigeants de fait ont été condamnés pénalement plus d'une fois.

La proposition de loi ne propose aucune définition du mot secte, mais ses auteurs ont pris soin d'exonérer explicitement « les partis politiques défendant des convictions politiques ».

Rien d'étonnant à cela. Au cours des cinq dernières années, pas moins de 150 hommes politiques ont été mis en examen dans des affaires pénales. Dans le cadre de la législation proposée, cette situation aurait permis au premier mécontent venu, déçu par des promesses électorales non tenues, d'engager une procédure de dissolution à l'encontre de la quasi-totalité des partis politiques.

## Liberté d'expression censurée

L'une des dispositions les plus controversées de la proposition de loi est son article 9, qui propose la création du délit de « manipulation mentale ».

Cette définition pourrait s'appliquer à n'importe qui, des prêtres aux vendeurs d'assurances, en passant par les politiciens en campagne électorale ou les sergents instructeurs entraînant leurs troupes – sans oublier les anti-sectes extrémistes eux-mêmes. Il est très logique que la Fraternité évangélique internationale se soit alarmée des termes employés dans la proposition de loi, termes si vagues qu'ils « semblent sérieusement empiéter sur la liberté d'expression, qui comprend le fait d'essayer de convaincre une autre personne de son point de vue, qu'il soit philosophique, politique ou religieux. »

Le concept de manipulation mentale a depuis longtemps été réfuté par les experts. Dans *Nouvelles religions et nouvelle religiosité*, le sociologue Martin Baumann souligne que des études réalisées en Allemagne par des universitaires et des spécialistes en sciences sociales ont démontré que le portrait construit socialement, décrivant les nouveaux mouvements religieux comme destructifs, dangereux et manipulateurs, a été intentionnellement propagé par des groupes de pression spéci-



Que doit-on penser de ceux qui se retirent dans un monastère ?

Des études conduites par des universitaires européens, l'organisation des psychologues américains (American Psychological Association) et l'organisation des sociologues américains (American Sociological Association)

confirment que le lavage de cerveau n'a aucune crédibilité scientifique en tant que concept appliqué aux religions.

Les autres dispositions de la proposition de loi sont tout aussi extrêmes et arbitraires. Il serait interdit aux minorités spirituelles d'approcher à moins de 100-200 mètres d'une école ou d'un hôpital, et les autorités municipales auraient le droit de leur refuser un permis de construire des lieux de culte. La proposition de loi autorise des organisations ouvertement hostiles aux minorités religieuses, comme l'ADFI, à se porter partie civile contre les groupes visés et à les poursuivre pour obtenir des dommages et intérêts.

## « Où est la limite ? »

18 députés étaient présents dans l'hémicycle le jour où la proposition de loi Picard a été adoptée en juin dernier par l'Assemblée, franchissant ainsi une première étape avant d'être discutée au Sénat à la rentrée. Les nombreux adver-

saires de la loi demandent instamment aux sénateurs de ne pas céder aux pressions, au nom des libertés civiles de l'ensemble des citoyens français.

Les représentants catholiques et protestants craignent que leurs églises et leurs monastères puissent un jour tomber sous le coup de cette future législation.

Monseigneur Jean Vernette, délégué de l'épiscopat catholique pour la question des sectes, pose ainsi la question dans *France Soir* : « Que doit-on penser des novices, des ascètes, de ceux qui font vœu de pauvreté ou se retirent dans un monastère ? »

Le pasteur Jean-Arnold de Clermont, Président de la Fédération Protestante de France, s'interroge de la même façon dans *La Croix* du 22 juin : « Où est la limite entre le discours convaincu, le sermon ardent et la manipulation mentale ? »

Il est temps d'appliquer les principes démocratiques au débat sur les religions, et de rétablir la liberté de choix et la liberté d'expression. La proposition de loi Picard

n'a pas sa place dans une démocratie où la diversité des mentalités a permis à notre culture de s'épanouir. Elle devrait être condamnée et rejetée.

Beaucoup de bruit pour rien : cette expression familière décrit parfaitement la controverse politico-médiatique actuelle autour des soi-disant « sectes ».

TOUT L'ÉDIFICE censé légitimer l'extrémisme anti-religieux en France repose sur un document officiel, le rapport d'une commission parlementaire de 1996, qui comprend une liste de 172 minorités philosophiques et spirituelles.

Présenté comme le résultat du travail du Parlement français, le rapport a en fait été monté par un très petit nombre de députés.

« La discorde est l'un des grands maux de l'humanité ; et la tolérance en est le seul remède. »

Voltaire

Les conséquences de l'intolérance religieuse peuvent être terribles. Des enfants sont arrachés aux bras de leurs parents, des innocents sont mis sur listes noires, des carrières sont détruites par l'intermédiaire de boycotts organisés.

Telle est la France d'aujourd'hui. En mars 2000, des églises et des organisations de défense des droits de l'Homme ont organisé à Paris une réunion publique sur l'intolérance. Des membres de minorités spirituelles ont témoigné, devant un panel d'experts internationaux des droits de l'Homme et de la liberté religieuse, de la discrimination qu'ils avaient vécue en France. Des officiels et des hommes politiques, par exemple Alain Vivien, chef de la MILS (voir à gauche), étaient cités à comparaître. De cette réunion est née une alliance entre les minorités spirituelles sous le nom de *Coordination des associations et particuliers pour la Liberté de conscience*, qui a depuis tenu des réunions similaires à Lyon, Marseille, Rennes, Auxerre et Bruxelles.

Les témoignages mettent directement en cause des groupes tels que l'ADFI et le CCMM, tenus pour responsables du climat hostile qui entoure les minorités religieuses et qui a



# Légitimer l'extrémisme

Les spécialistes des religions et les organisations internationales des droits de l'Homme ont unanimement condamné le document connu sous le nom de *rapport Guyard* pour sa non-objectivité. Guyard et ses co-auteurs ont soigneusement ignoré les spécialistes des mouvements religieux, préférant se reposer sur les dossiers fournis par les Renseignements Généraux (RG), et les informations fournies par l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI).

L'ADFI est une organisation qui refuse tout dialogue avec les minorités spirituelles et qui a réussi à influencer la politique du gouvernement français en la matière.

Une demande de subventions soumise par l'ADFI (les subventions publiques constituent son

principal mode de financement) met en avant sa collaboration avec les RG comme un élément-clé de ses actions.

Dans un livre paru après la publication du rapport parlementaire, l'ancien commissaire des RG, Patrick Rougelet, explique en quoi a consisté « l'analyse » des RG sur laquelle la commission s'est appuyée :

« Les RG, sur la question, n'avaient pas grand chose », écrit Rougelet... « En catastrophe, il a fallu fabriquer un rapport. Un fonctionnaire s'est chargé de compiler les travaux faits par d'autres, notamment par les gendarmes. Un rapport avait déjà été écrit [...]. Il a en grande partie été recopié. Le rapport des RG sur les sectes a ensuite inondé toutes les rédactions, comme un document de référence. »

À l'heure où la montée de l'extrême droite constitue un phénomène européen, utiliser les services de renseignement pour enquêter sur des groupes spirituels est un gaspillage de ressources qui pourrait se révéler fort dangereux. On légitime des actions à l'encontre de membres de minorités religieuses qui ne peuvent avoir qu'un caractère antidémocratique.

## La Belgique sur le modèle du rapport français

Le rapport Guyard a servi de modèle au rapport parlementaire belge publié en avril 1997, qui stigmatisait 189 groupes spirituels et religieux étiquetés sectes. On trouve sur cette liste les Juifs hassi-

diques, les Témoins de Jéhovah, les Bahais, les Bouddhistes zen, les Scientologues, les Adventistes du 7<sup>e</sup> jour, les Quakers, cinq groupes catholiques (dont Le Renouveau charismatique) et la plupart des églises pentecôtistes.

La proposition de création de la Commission belge et le rapport qui allait suivre se basaient presque exclusivement sur le modèle français.

Dans sa lettre d'information de septembre 1988, l'organisation Droits de l'Homme sans frontières, basée à Bruxelles, soulignait la partialité des méthodes de la Commission :

« Parmi les représentants d'associations invités [à être entendus], quatre d'entre eux faisaient partie des associations anti-sectes belges : l'une était le président de l'UNAD-

FI (Union Nationale des Associations de Défense de la Famille et de l'Individu), le plus important mouvement anti-sectes en France,...

« Les minutes des audiences qui ont été publiées... montrent l'inconsistance et les préjugés culturels du discours des associations anti-sectes, qui ignorent totalement la littérature scientifique sur les nouveaux mouvements religieux, se fondant exclusivement sur leurs propres documents et sur les coupures de presse. »

Malgré ces constatations, des milliers de personnes, en France comme en Belgique, continuent à être harcelées, ostracisées et persécutées sur la base de rapports composés de rumeurs malveillantes et sans fondement.

# Des conséquences dramatiques

conduit à la proposition de loi de la députée Catherine Picard (voir page 2). Cette loi, si elle était adoptée, renforcerait sensiblement la capacité de l'ADFI et du CCMM à dénier aux fidèles d'une religion minoritaire leurs droits fondamentaux.

Mais surtout, les récits de ceux qui souffrent en raison de leurs croyances religieuses traduisent leur angoisse et ne peuvent manquer d'émouvoir.

## Nous sommes des citoyens

Une jeune femme, élue en mars 1999 parmi plus de 700 candidates pour représenter la France au prestigieux Concours de l'Eurovision à Jérusalem, a dit au jury d'experts ce qui s'était passé ensuite :

« J'étais constamment suivie par les RG, le service de renseignements français. Des messages ont été effacés sur mon répondeur téléphonique, et je n'ai pas reçu le courrier déposé pour moi à la réception. »

Selon son témoignage, son ami aurait été passé à tabac pendant son séjour à Jérusalem parce qu'il appartenait lui aussi au mouvement.

Ses producteurs, intimidés, ont annulé son contrat qui prévoyait la sortie de deux albums musicaux ; elle a perdu un autre projet artistique qu'on lui avait commandé et sa carrière de chanteuse est compromise. Pourtant, elle dit « Je me battrais jusqu'à mon dernier souffle s'il le faut. Nous sommes des citoyens, pas des citoyens de seconde classe. Nous méritons le respect et nous devons nous assurer que les droits de l'Homme soient respectés. »

## Comme des cauchemars

Le témoignage suivant est celui d'une femme, mère de sept enfants, qui appartient au mouvement *La Famille*, un mouvement missionnaire chrétien. La police, se basant sur des informations indiquant que les parents abusaient de leurs enfants, a fait une descente dans les maisons du mouvement :

« À 6 heures du matin, nous avons soudain été réveillés car notre maison était entourée par 50 gendarmes, armés jusqu'aux dents, avec des gilets pare-balles et des chiens policiers. Ils ont violemment frappé à la porte, et en l'espace de quelques secondes, ils avaient envahi toutes les pièces, tenant les occupants sous la menace de leurs armes semi-automatiques. La police s'attendait de toute évidence à nous trouver armés et dangereux, bien que nous soyons opposés à la violence

sous toutes ses formes. Je voulais courir reconforter ma petite fille de 4 ans qui, assise sur son lit, tendait les bras vers moi en pleurant. On m'a violemment repoussée sur mon lit et les policiers se sont mis à hurler contre moi pendant qu'une femme en uniforme emmenait de force ma petite fille du lit auquel elle s'accrochait. »

« Les enfants ont tous été emmenés, en pyjama, dans un fourgon de police. »

« Pendant 48 heures de garde à vue et d'interrogatoires, on nous a accusés des pires choses. J'ai été insultée, dégradée, on m'a parlé grossièrement, et c'est seulement 8 heures après mon arrestation que j'ai pu avoir un sandwich et un café. On ne m'a pas permis de savoir ce qui était arrivé à mes enfants. J'étais inquiète car mon fils avait eu une très grosse fièvre la nuit précédente. »

« Les enfants ont été soumis à plusieurs examens de pédiatres, gynécologues, psychiatres et psychologues. Ces examens humiliants sont restés vivants dans

leur mémoire, comme des cauchemars. On leur a dit des choses horribles sur leurs parents : que nous n'allions plus les revoir, que nous ne les aimions pas et ne ferions aucun effort pour les avoir à nouveau avec nous. Ils ont été mis dans un centre de détention, et il nous a fallu un mois pour les récupérer. »

En 1999, un non-lieu fut rendu par le tribunal d'Aix-en-Provence. L'ADFI, qui était à l'origine des rapports ayant entraîné la perquisition et l'affaire pénale, qualifia cependant cet acquittement de désastre et fit appel. En février 2000, l'appel fut rejeté et les parents définitivement innocentés.

## Discrimination au quotidien

Les cas de harcèlement et d'abus ne se limiteraient pas à des mouvements créés récemment. Une Église évangélique de Lyon a subi des restrictions continues dans son programme radio. Il y a

encore trois ans, les responsables municipaux chargés de l'organisation des manifestations à Lyon avaient aidé l'Église à organiser ses concerts de gospel bi-annuels dans la ville. A présent, non seulement la ville n'apporte plus aucune assistance, mais les autorités ont refusé de fournir à l'Église des facilités telles que l'électricité nécessaire pour le concert.

Malheureusement, le gouvernement français se laisse encore guider par les sirènes de la mouance anti-religieuse. De leur côté, les autorités en matière de droits de l'Homme rappellent avec insistance aux représentants français la notion du pluralisme religieux tel qu'il est défini par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'intolérance religieuse, la Fédération internationale d'Helsinki, l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe, le Directeur des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'Homme.



« Deux jours après l'élection, le journal local de Perpignan où je suis née, a écrit que j'appartenais à la secte Raël. Plus de 100 médias ont rapporté cette information, disant que c'était un scandale pour le Concours de l'Eurovision et affirmant que je ne méritais pas de représenter la France. »



La commission d'enquête publique sur les violations des droits de l'Homme le 3 mars dernier à Paris.

# Mieux comprendre ceux qui pensent autrement



Inauguration de l'exposition « Qu'est-ce que la Scientologie ? » à Nice.

**L'**EXPOSITION *Qu'est-ce que la Scientologie ?*, tableau à la fois vivant et détaillé de cette religion et de fidèles toujours plus nombreux, attire des visiteurs venus de tous les horizons.

*« Bravo ! Ce que vous nous montrez ici répond aux questions que tout le monde se pose. »*

Cette remarque d'un banquier parisien reflète l'état d'esprit des milliers de visiteurs d'une exposition unique, destinée à permettre une large information, qui a traversé l'été dernier la France et la Belgique.

Ceux qui se pressaient chaque jour à l'exposition *Qu'est-ce que la Scientologie ?*, à Paris, Angers, Lyon, S' Étienne, Clermont Ferrand, Nice et Bruxelles, se sont montrés curieux et souvent surpris de ce qu'ils ont appris, et avouent avoir un point de vue complètement différent sur l'Église et ses membres. L'Église est aujourd'hui présente en France à travers 6 églises et 3 missions.

La communauté scientologue, qui compte plus de 40 000 membres, fait partie du paysage socio-culturel français depuis presque 50 ans. Le fondateur de la première mission française à Paris en 1959, le pianiste de renommée internationale Mario Fenninger, a été l'invité d'honneur de l'inauguration de l'exposition de Paris.

Deux expositions jumelles itinérantes ont entamé une tournée eu-

ropéenne en février dernier : parties respectivement de Düsseldorf et de Stockholm, elles auront, d'ici la fin de l'année, parcouru 50 villes européennes. Elles ont déjà accueilli des milliers d'officiels, de représentants religieux et de responsables de communautés, de professionnels, d'étudiants, de parents, et de simples citoyens désireux de se faire leur propre idée sur la Scientologie, au lieu de se fier à des récits de deuxième main ou à ce que disent les médias.

Les visiteurs ont souvent indiqué que cette exposition avait complètement changé leur point de vue sur la Scientologie, reconnaissant qu'ils s'étaient jusque là contentés de reportages médiatiques, selon eux incomplets et orientés. Ils ont également marqué leur satisfaction de savoir enfin ce qu'est réellement la Scientologie. Comme l'écrit un homme d'affaires dans le livre d'or de l'exposition : *« La vérité finira par se faire jour. »*

## Informations détaillées et démonstrations

La conception ingénieuse de l'exposition permet de se faire en moins d'une heure une idée assez complète des principes fondamentaux de la Scientologie.

Les panneaux d'information, à l'aide de photographies et de graphiques, illustrent par exemple le fait que l'homme est un être spirituel qui a un esprit et un corps, mais n'est pas lui-même un corps.

On trouve également des données statistiques sur l'Église et ses membres, des photos de diverses églises dans le monde, un exposé des actions caritatives et de réforme sociale parrainées ou soutenues par les scientologues, ainsi qu'une présentation de Ron Hubbard, fondateur de la Scientologie.

Les visuels permettent de comprendre rapidement de quoi il s'agit, mais les visiteurs français ont marqué un vif intérêt pour le stand de démonstration de l'électropsychomètre Hubbard, ou *électromètre*.

L'électromètre est un instrument religieux qui permet aux conseillers pastoraux de Scientologie, après formation, de localiser des zones de détresse spirituelle. Ces conseillers pastoraux s'appellent des auditeurs (du latin audire, qui veut dire écouter). Ce sont les pensées qui font réagir l'électromètre. Chaque démonstration de l'électromètre provoquait un attroupement, chacun pouvant effectivement voir ses pensées. Et la conclusion était unanime : *« Ça marche ! »*

La vidéo *Introduction à la Scientologie*, projetée en circuit fermé, était un autre pôle d'attraction de l'exposition. Ce film montre une interview de Ron Hubbard dans les années 60, lorsqu'il vivait en Angleterre, au Sud de Londres, à East Grinstead.

## Amélioration sociale

Enfin, les visiteurs ont pu découvrir les nombreux programmes



Les visiteurs se sont pressés sur les stands de l'exposition à Lyon.

caritatifs qui utilisent les méthodes de Ron Hubbard dans des domaines aussi variés que la prévention contre la drogue, la réhabilitation des toxicomanes et des délinquants, les actions contre l'illettrisme ou pour la protection de l'environnement. Ces programmes, mis en œuvre par des associations laïques et soutenus par des scientologues dans le monde entier, ont particulièrement retenu l'attention des officiels et des responsables d'associations qui s'efforcent également d'agir sur ces problèmes.

Le stand consacré à l'éducation permettrait aux visiteurs de faire l'expérience directe d'une découverte fondamentale de Ron Hubbard grâce à laquelle des millions de gens ont pu mieux apprendre et étudier.

Narconon présentait un programme efficace de réhabilitation des toxicomanes, qui utilise exclusivement les méthodes de Ron Hubbard. Ce programme obtient des résultats remarquables et parvient à libérer les gens de l'esclavage de la drogue et de l'alcool.

Les visiteurs ont également pu en savoir plus sur Le chemin du Bonheur, code moral non religieux fondé sur le bon sens. Ses 21 préceptes rappellent des valeurs traditionnelles universellement reconnues.

Depuis sa parution il y a 19 ans, ce code a été publié en 22 langues et diffusé dans 57 pays à plus de 53 millions d'exemplaires.

Ces programmes caritatifs contribuent à la mission d'amélioration sociale de la Scientologie, qui est de retourner la tendance destructrice actuelle et de créer un monde meilleur pour tous.

## Mieux comprendre

Si l'on en juge d'après les réactions des visiteurs, l'exposition a rempli sa mission en permettant au grand public de se faire sa propre opinion sur la Scientologie et ses programmes.

*« La Scientologie est populaire parce qu'elle est facile à mettre en œuvre. Comme elle s'adresse à la nature spirituelle de l'homme, les gens voient qu'elle fait ressortir le meilleur d'eux-mêmes. Ils sont capables de surmonter les épreuves de la vie, et ils découvrent qu'ils sont beaucoup plus capables de faire ce qu'ils veulent. Ils mènent une vie beaucoup plus satisfaisante grâce à cela »,* explique Danièle Gounord, porte parole de l'Église. *« L'exposition répond aux questions que chacun se pose, qu'il soit intéressé à titre personnel ou non. »*

VENEZ AU

## SERVICE DE SCIENTOLOGIE DU DIMANCHE

**VOUS ÊTES LES BIENVENUS**

LE SERVICE RELIGIEUX du dimanche est ouvert à tous dans chacune des églises et missions de Scientologie de France (voir adresses ci-dessous).

Paris XII <sup>e</sup>	Dimanche à 11 <sup>h</sup> 15
Paris XVII <sup>e</sup>	Dimanche à 11 <sup>h</sup>
Angers	Dimanche à 11 <sup>h</sup>
Bordeaux	Dimanche à 10 <sup>h</sup>
Clermont-Ferrand	Dimanche à 10 <sup>h</sup>
Lyon	Dimanche à 18 <sup>h</sup>
Marseille	Samedi à 18 <sup>h</sup> 30 ou Dimanche à 10 <sup>h</sup> 30
Nice	Dimanche à 13 <sup>h</sup>
S' Étienne	Dimanche à 11 <sup>h</sup>

ÉGLISES ET MISSIONS SONT OUVERTES CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE. LES VISITEURS SONT LES BIENVENUS.

Directeur de la Publication et responsable légal : Danièle Gounord

Photos : Éthique & Liberté

Rédaction et siège social : 7, rue Jules César - 75012 Paris - Tél. : 01 44 74 61 68

Rédacteur en chef : Catherine Thomas

Maquette P.A.O. : Marc Henninot

Avec la collaboration de *Freedom Magazine*, 6331 Hollywood Boulevard, Suite 1200, Los Angeles, CA 90028-6329, États-Unis. N° ISSN : 1169-3711

Dépôt légal à parution n° 22 - 4<sup>e</sup> trim. 2000. Publié par l'association Éthique & Liberté.

Impression : Théta Graph - 45 bis, rue de Stalingrad 94290 Villeneuve-le-Roi © 2000 Éthique & Liberté. Tous droits réservés.

SCIENTOLOGIE, DIANÉTIQUE sont des marques déposées, détenues par RTC et utilisées avec son autorisation. La Scientologie est une philosophie religieuse appliquée. Nous remercions la L. Ron Hubbard Library pour l'autorisation de reproduire des passages de l'œuvre de L. Ron Hubbard. Toute reproduction partielle ou intégrale des articles de ce numéro est autorisée après accord écrit d'Éthique et Liberté.

Pour plus d'information sur la Scientologie,

## QU'EST-CE QUE LA SCIENTOLOGIE ?

*Le grand public est de plus en plus demandeur d'informations sur la Scientologie. L'Église de Scientologie, au cours de ces dix dernières années, a diffusé largement l'information concernant sa religion, au moyen de livres, de films, de brochures, de conférences, de campagnes d'information et de l'exposition itinérante « Qu'est-ce que la Scientologie ? », qui, après son passage à Paris en juin*

*dernier, a poursuivi sa tournée des principales villes françaises. La nouvelle édition du livre de référence sur la religion de Scientologie, ses fidèles et leurs activités, intitulé « Qu'est-ce que la Scientologie ? », est maintenant disponible en librairie. Un exemplaire sera envoyé gracieusement aux responsables religieux, aux officiels et aux journalistes qui en feront la demande.*

## ADRESSES

composez le **01 44 74 61 68** ou contactez l'une des Églises ou Missions suivantes :

PARIS : 7, rue Jules César, 75012 Paris - Tél. : 01 53 33 52 00 • 69, rue Legendre, 75017 Paris - Tél. : 01 46 27 65 00 • LYON : 3, place des Capucins, 69001 Lyon Terre-aux-Étoiles - Tél. : 04 78 29 06 67 • ANGERS : 6, avenue Montaigne - 49000 Angers - Tél. : 02 41 87 80 94 • CLERMONT-FERRAND : 6, rue Dulaure, 63000 Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 36 84 73 • SAINT-ÉTIENNE : 24, rue Marengue, 42000 Saint-Étienne - Tél. : 04 77 25 24 64 • NICE : 28, rue Giuffrè, 06000 Nice - Tél. : 04 93 85 77 11 • BORDEAUX : 41, rue de Cheverus - 33000 Bordeaux - Tél. : 05 56 52 33 96 • MARSILLE : 2, rue Devillers, 13005 Marseille - Tél. : 04 91 92 75 30 • BELGIQUE - BRUXELLES : 61, rue Prince-Royal, 1050 Bruxelles - Tél. : 00 32 2 511 87 60 • SUISSE - LAUSANNE : 10, rue Madeleine, 1003 Lausanne - Tél. : 00 41 21 323 86 30 • GENÈVE : 12, route des Acacias - 1227 Les Acacias.

Si vous avez reçu ce journal par courrier, vos coordonnées personnelles sont destinées à *Éthique & Liberté* - 7, rue Jules César - 75012 PARIS. Conformément à l'article 26 de la loi du 6/01/78, vous pouvez vous opposer à ce traitement, pour une raison légitime ; dans ce cas, faites-le nous savoir. Vous disposez aussi d'un droit d'accès et de correction des informations nominatives ci-dessus ; il vous suffit de nous écrire.